



Réponse du Conseil communal

Fermeture des chemins AF : justification, cohérence et sécurité du village de Dompierre			
Déposée par M. Egger Sylvain MBB	Date de dépôt 16.12.2024	Réponse du Conseil communal 17.03.2025	Dicastères M. Sébastien Formica Routes, places publics et sport, Constructions

Monsieur le Conseiller général,

En préambule, le Conseil communal rappelle que, lors de la mise à l'enquête, respectivement la publication dans la feuille d'avis officielle, cette fermeture n'a suscité aucune opposition et aucune remarque de la part de la population.

Pour rappel, les chemins AF font généralement référence aux chemins liés aux améliorations foncières, qui englobent des mesures et ouvrages visant à assurer une utilisation rationnelle du sol, faciliter son exploitation, le préserver des dégradations naturelles et améliorer les conditions de productions.

Les chemins AF sont propriétés de la commune. Selon l'article 158 de la loi sur les améliorations foncières, l'entretien des chemins AF est la compétence de la commune. Etant donnée que le propriétaire des chemins AF est la commune. En présentant des arguments appropriés, la commune peut demander des mesures de restriction de circulation auprès du Service des ponts et chaussées (SPC).

Comme nous l'avons expliqué dans la communication n°10 du Conseil communal au Conseil général, la décision de fermeture des chemins AF n'a pas été prise de façon arbitraire. Elle résulte d'un rapport commandé par le Conseil communal au Bureau technique dans le but d'obtenir une vision globale de la mobilité dans notre commune et d'y répondre de manière cohérente en prévision d'une augmentation du trafic généré par le développement de la zone artisanale de Saint-Aubin et du PAC AgriCO. A cet effet, le rapport remis au Conseil communal a analysé les points suivants :

- la fréquentation de la circulation routière
- la vitesse moyenne pour 85% des conducteurs (V85)
- les utilisateurs des chemins AF
- la sécurité des promeneurs et vélos
- l'entretien et les détériorations de ces infrastructures routières.

Pour donner suite aux analyses précitées, le rapport a préconisé les recommandations suivantes :

- fermeture des chemins Pré aux Bœufs, de Saint-Aubin, Le Closel et sur les Erses, pour des raisons de vitesse moyenne (environ 70 km/h), de l'intensité du trafic (environ 200 véhicules/jour) et des dégâts causés sur leur champ et les banquettes de route.
- fermeture du chemin du Canal, pour des raisons de sécurité avec les autres usagers et une vitesse moyenne supérieure à 50 km/h. De plus, les agriculteurs et riverains se plaignent des dégâts causés sur leur champ et les banquettes de route.

Dès lors le Conseil communal a examiné plusieurs variantes. La fermeture de ces routes de remaniement à certaines heures de la journée ou leur limitation de vitesse ne lui ont pas paru être la réponse adéquate. Le Conseil communal a dès lors pris la décision de fermer ces chemins AF, tout en se réservant la possibilité d'autres fermetures de chemins AF si cela s'avère nécessaire. C'est pourquoi le Conseil communal a demandé au Bureau technique, respectivement au Service de la voirie, de poursuivre les mesures de trafic et d'observer les conséquences l'état des chemins AF.

Cette analyse des chemins AF fait également référence à l'art. 38 du règlement d'exécution sur la loi sur les améliorations foncières : « La circulation sur les chemins d'améliorations foncières est réglementée de manière à assurer le maintien en bon état de l'ouvrage et garantir son utilisation agricole et forestière. Il est également tenu compte des autres intérêts dignes de protection ». A contrario, une telle décision pourra toujours faire l'objet d'une nouvelle étude ou d'une adaptation en fonction de l'évolution de la situation. Pour votre information, le coût de fermeture des trois chemins AF s'élève approximativement à CHF 7'000.

En ce qui concerne le centre du village de Dompierre, le dossier reste une priorité du Conseil communal. Ce qui au demeurant ne doit pas non plus ne l'empêcher de porter son attention sur d'autres dossiers communaux, fussent-ils routiers (notamment celui de la fermeture des chemins AF) ou considérés aux yeux de certains comme moins importants pour la Commune.

En mettant son énergie dans la construction d'une nouvelle école à Dompierre, l'aménagement de places de jeux, la réalisation des aménagements de la cantonale à Domdidier ainsi que de bien d'autres dossiers, le Conseil communal n'estime pas dilapider son temps ainsi que le denier public. Il se garde en tous les cas de formuler des propositions irréalistes qui ne trouveront pas l'aval du Canton dans leur concrétisation et dont l'application posera plus de problème qu'elle n'en résoudra.

Nous vous rappelons qu'au vu de sa spécificité et de son niveau de protection élevé du centre de Dompierre, le dossier sera analysé en étroite collaboration avec le Service des biens culturels et le SPC. De plus, les chemins empruntés par les écoliers, sont des routes communales et, comme nous l'indiquons dans le préambule, les projets communaux en matière d'aménagement doivent obtenir l'aval du Canton pour être réalisés.

Plusieurs projets de routes sont en cours d'étude et d'autres en attente d'autorisation d'exécution, ils ont pour but sécuriser l'accès pour les piétons (écoliers) et de limiter la vitesse de circulation. Ces projets concernent notamment Bord-Dessous, l'Eglise, les Moulins-Bastillon et Vers-Le Ru à intégreront des aménagements routiers adaptés.

En ce qui concerne le suivi des dossiers cantonaux, le Service technique ainsi que le Conseiller communal en charge des routes sont régulièrement présents à Fribourg ou en contact avec les différents services cantonaux afin de plaider la cause de la Commune. Des contacts téléphoniques hebdomadaires, ainsi que des séances mensuelles sur place ou dans les bureaux de l'Administration, ont permis de faire progresser les dossiers.

Le Conseil communal s'efforce de mettre les bonnes personnes et services cantonaux concernés autour de la table. Cette stratégie commence à porter ses fruits. Vous n'êtes pas sans savoir que pour différents dossiers, le Canton n'arrive plus à répondre aux demandes, que ce soit notamment en termes de permis de construire, de plan d'aménagement et aussi d'aménagement routier.

